



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°6 :
ASSOCIATION LE PATIO –
AVENANT A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT

Séance ordinaire du 6 Février 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Février 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 34

Absent : 0

Excusé : 1

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Maël FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

DOSSIER N° 6 : ASSOCIATION LE PATIO – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

RAPPORTEUR : Agnès FOSSE

L'association « Le Patio » a pour objet l'accueil, l'organisation, l'entretien et la gestion de l'espace de travail partagé et collaboratif du Bouscat ainsi que le développement et l'organisation d'évènements et d'animations à destination des acteurs économiques locaux, en lien avec les services de la commune.

La Ville et l'association « Le Patio » ont engagé un partenariat fort en faveur du développement économique sur le territoire. Celui-ci se traduit aujourd'hui par un développement important de l'activité de l'association et on dénombre en 2017 une soixantaine d'adhérents utilisateurs et une trentaine d'entrepreneurs inscrits sur une liste d'attente.

Pour atteindre leurs objectifs communs, la Ville et l'association ont formalisé leurs engagements réciproques au sein d'une convention de partenariat triennale. Celle-ci arrivant à son échéance au 31 mars 2018, il est proposé de la prolonger pour une année jusqu'au 31 mars 2019.

Ce prolongement d'un an doit permettre d'assurer une transition jusqu'à la mise en œuvre des projets d'extension de l'espace de coworking et de création d'un incubateur d'entreprises, en préparant et en accompagnant l'accroissement d'activité, l'accueil d'une nouvelle structure et les modifications de gestion qu'ils impliquent.

Par cet avenant, il est également proposé d'intégrer une nouvelle activité à la convention : Le Coliving ou la colocation entrepreneurs. Proposé uniquement aux coworkers adhérents, ce nouveau service répond à des besoins ponctuels de logement, durant une recherche d'habitation, un projet de création ou une formation. Correspondant à un nouveau profil d'entrepreneurs « nomades », il sera mis en place au sein de l'appartement situé au dernier étage du Centre Max Monichon et fera l'objet d'un bail locatif distinct.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat du 1^{er} juin 2015 entre la ville du Bouscat et l'association « Le Patio », d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2018,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

1 VOIX CONTRE (M. ALVAREZ)

3 ABSTENTIONS (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN)

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les baux locatifs associés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fait et délibéré le 6 février 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET